

L'allomorphie radicale et la relation flexion-construction*

Olivier Bonami, Gilles Boyé et Françoise Kerleroux

A paraître dans B. Fradin, F. Kerleroux et M. Plénat, *Aperçus de morphologie*

1 Introduction

La base d'une opération de construction se présente rarement sous une forme transparente. Prenons l'exemple des adjectifs en *-eux* dérivés de noms, dont le tableau 1 fournit quelques exemples. Dans certains cas (*aventureux*, etc.), la forme de l'adjectif coïncide avec l'ajout du suffixe *-eux* (/ø/) à la forme du singulier du nom ; mais dans de nombreux cas (*vaporeux*, *injurieux*, *spongieux*, etc.), ce qui précède le suffixe ne correspond pas directement à la forme du singulier du nom.

nom	adjectif	nom	adjectif
<i>envie</i>	<i>envieux</i>	<i>éponge</i>	<i>spongieux</i>
<i>furie</i>	<i>furieux</i>	<i>étude</i>	<i>studieux</i>
<i>industrie</i>	<i>industriels</i>	<i>caoutchouc</i>	<i>caoutchouteux</i>
<i>cancer</i>	<i>cancéreux</i>	<i>douleur</i>	<i>douloureux</i>
<i>cuivre</i>	<i>cuivreux</i>	<i>vapeur</i>	<i>vaporeux</i>
<i>désir</i>	<i>désireux</i>	<i>injure</i>	<i>injurieux</i>
<i>aventure</i>	<i>aventureux</i>	<i>luxure</i>	<i>luxurieux</i>
<i>tellure</i>	<i>tellureux</i>	<i>gloire</i>	<i>glorieux</i>

TABLEAU 1 — Adjectifs en *-eux*

Pour fixer le vocabulaire, appelons *lexème* le type de signe qui est manipulé par la morphologie constructionnelle. Les *règles de construction de lexème* (RCL) spécifient comment un lexème *construit* est obtenu à partir d'un ou plusieurs *lexèmes bases*. Les *règles de réalisation* spécifient comment une *forme fléchie* est obtenue à partir d'un lexème. Dans un signe lexical complexe (lexème construit ou forme fléchie), le *radical* est la manifestation phonologique du lexème-base. On parle d'*allomorphie radicale* quand plusieurs signes lexicaux complexes formés sur la même base ne sont pas formés sur le même radical ; le contraste *vapeur/vaporeux* est un cas d'allomorphie radicale dans la mesure où le radical qui sert à former le SG du lexème VAPEUR /vapœr/ est distinct du radical qui sert dans la construction du lexème VAPOREUX /vapœr/.

Il est clair que les allomorphies radicales ne sont pas homogènes¹. A un extrême, certaines allomorphies ont un conditionnement strictement phonologique : ainsi ci-dessus les alternances *i/j* (*envie* /ãvi/ vs. *envieux* /ãvjø/) sont systématiques quand la base est un nom en VCi. A l'opposé, certaines allomorphies sont strictement non-prédictibles : ainsi l'alternance manifestée dans *éponge/spongieux* (comparer *épine/épineux*, *écaille/écailleux*, etc.) nécessite au bas mot de lister dans le lexique deux radicaux concurrents et de marquer dans l'entrée de *spongieux* la sélection

* Le contenu de la section 3 de ce travail a été présentée au *11th International Morphology Meeting*, Vienne 2004.

¹ Pour les besoins de cette illustration initiale, nous admettons que le tableau 1 ne met en jeu que des allomorphies du radical, ce qui ne va bien sûr pas de soi : certains cas pourraient être des allomorphies du suffixe *-eux*.

d'un radical particulier (une solution plus extrême étant de nier l'existence d'une relation morphologique entre le nom et l'adjectif en synchronie).

Dans bien des cas, cependant, l'analyse de l'allomorphie ne va pas de soi. Le tableau 1 comporte trois types de cas problématiques. Pour *caoutchouteux*, on peut se demander si le /t/ est inséré par la phonologie pour éviter l'hiatus ; mais si c'est le cas, on se demande pourquoi il n'en va pas de même avec *boue/boueux*. Pour régler les alternances /œ/ vs. /ɔ/ (*vapeur/vaporeux*) ou /œ/ vs. /u/ (*douleur/douloureux*), il a été proposé de postuler des règles phonologiques mineures altérant la qualité de la voyelle dans un ensemble de contextes qui doivent être listés par la grammaire en tant que tels (Dell & Selkirk, 1978 ; Corbin, 1987). Mais si on admet que la grammaire doit lister les contextes d'application de la règle, on peut se demander dans quelle mesure postuler une règle constitue un gain par rapport au simple listage de radicaux allomorphes (synchroniquement) arbitraires. Enfin, les insertions de /j/ (*injure/injurious*) sont susceptibles de la même double analyse.

La présentation qui précède résume les questions que se pose traditionnellement la morphologie sur l'allomorphie radicale. L'objet de ce chapitre est d'examiner comment les travaux récents en morphologie, et en particulier les travaux sur la flexion, ont renouvelé la question.² Dans la section 2, nous rappelons comment, à la suite d'Aronoff (1994), la description de la flexion amène à postuler pour chaque lexème non pas un radical unique, mais une collection indexée de radicaux, que nous appelons *espace thématique*³. Cette hypothèse change la donne pour la morphologie constructionnelle, dans la mesure où chaque règle de construction a maintenant le choix du radical qu'elle prend en entrée, et peut fournir en sortie une collection de radicaux. Dans la section 3, nous montrons que la description de certaines allomorphies peut être notablement simplifiée en postulant dans l'espace thématique des verbes un *radical caché*, qui n'est exploité que par la morphologie constructionnelle.

2 L'hypothèse des espaces thématiques

2.1 Aronoff (1994)

Aronoff (1994) tente de justifier l'idée que les objets manipulés par la morphologie ne sont pas, ou du moins pas systématiquement, des morphèmes, c'est-à-dire une certaine variété de signes. Un des éléments de la démonstration est l'analyse du statut du « troisième radical » (*third stem*) des verbes du latin, habituellement désigné comme thème du supin⁴.

L'argument d'Aronoff est le suivant. D'une part, comme l'illustre le tableau 2⁵, les trois radicaux ont des formes imprédictibles : aucun des radicaux n'a une forme qui serait systématiquement déductible en connaissant la forme des deux autres ; bien qu'il existe des règles par défaut, la grammaire du latin, doit, au moins pour certains verbes, lister explicitement les trois radicaux. D'autre part, le « troisième radical » n'a pas de valeur sémantique déterminée. Alors qu'il

² Une autre avancée majeure dans la compréhension de l'allomorphie radicale est la mise au jour de la notion d'*interfixe*. Voir Roché (ce volume).

³ Nous tendons à utiliser *radical* et *thème* de manière équivalente. Le terme d'*espace thématique* est préféré à celui d'*espace radical* pour des raisons purement esthétiques.

⁴ Aronoff évite le terme traditionnel dans la mesure où son point est justement de montrer que le « troisième radical » n'exprime aucun contenu morphosyntaxique ou sémantique.

⁵ Pour gagner de la place, le tableau 2 ne comporte que des verbes de la deuxième conjugaison. Le même type de variation imprédictible se rencontre dans toutes les conjugaisons.

n'est pas exclu d'associer une valeur sémantique aux radicaux de l'*infectum* et du *perfectum*, le « troisième radical » est utilisé dans une collection de contextes, illustrés dans le tableau 3, qui ne forment pas une classe naturelle sémantique. La conclusion d'Aronoff est que le « troisième radical » est un objet purement morphologique, ou *morphome* : c'est une pure forme qui doit être associée en tant que telle à chaque lexème pour que puisse être calculé l'output des opérations morphologiques mentionnées dans le tableau 3.

Glose	Infectum	Perfectum	Troisième radical
détruire	/dēlē/	/dēlēv/	/dēlēt/
augmenter	/augē/	/aux/	/auct/
avoir	/habē/	/habu/	/habit/
ordonner	/jubē/	/juss/	/juss/
tondre	/tondē/	/totond/	/tōns/
voir	/vidē/	/vīd/	/vīs/
mouvoir	/movē/	/mōv/	/mōt/

TABLEAU 2—Radicaux verbaux dans la 2^e conjugaison du latin

FLEXION		DERIVATION	
forme	exemple	RCL	exemple
PART. FUT. ACTIF	<i>deleturus</i>	nom en <i>-or</i>	<i>moveo</i> → <i>motor</i> « moteur »
PART. PASS. PASSIF	<i>deletus</i>	nom en <i>-io</i>	<i>moveo</i> → <i>motio</i> « mouvement »
SUPIN	<i>deletum</i>	nom en <i>-ur</i>	<i>tondeo</i> → <i>tonsura</i> « tonte »
		verbe en <i>-ur-i</i>	<i>habeo</i> → <i>habitorio</i> « désirer avoir »
		verbe en <i>-it</i>	<i>video</i> → <i>visito</i> « voir souvent »
		verbe intensif	<i>video</i> → <i>viso</i> « examiner »

TABLEAU 3—Opérations morphologiques basées sur le troisième radical

2.2 Les espaces thématiques

Bien qu'Aronoff ne l'explique pas, l'observation du « troisième radical » latin modifie la façon de concevoir l'analyse des lexèmes héritée de la phonologie générative (Chomsky & Halle, 1968). Si chaque lexème verbal du latin possède (au moins) trois radicaux distincts, et que ceux-ci ne sont pas déductibles les uns des autres, alors la description d'un lexème comporte la description de la collection de ses radicaux. On passe d'une conception où l'information phonologique associée à un lexème est une séquence phonologique unique, à une conception où chaque lexème se voit associer une collection de radicaux. Qui plus est, cette famille fait l'objet d'une indexation : puisque le « troisième radical » n'est identifiable ni par sa forme ni par le fait qu'il exprime une propriété morphosyntaxique déterminée, il doit porter dans le lexique l'information, purement morphologique, qu'il s'agit d'un « troisième radical ». L'information phonologique associée à un lexème prend donc la forme d'une série de cases contenant chacune un radical. Nous appelons *espace thématique* du lexème l'ensemble de ces cases⁶.

⁶ Techniquement, l'espace thématique est une fonction d'un ensemble d'*indices de radicaux* à un ensemble de séquences phonologiques. Pour souligner le caractère arbitraire des indices choisis, nous utilisons une numérotation

Les espaces thématiques prennent la place de ce qui était antérieurement vu comme le radical unique d'une unité morphologique. Leur reconnaissance a des conséquences importantes pour la description de la flexion : on doit non seulement décrire les marques flexionnelles, mais également dire (i) comment les différentes cases de l'espace thématique sont reliées entre elles, et (ii) comment chaque forme fléchie choisit sur quelle case de l'espace thématique elle va se construire. L'explicitation du fonctionnement des espaces thématiques dans la flexion joue un rôle grandissant dans les approches de la flexion (cf. entre autres : Brown (1998) ; Pirrelli & Battista (2000) ; Stump (2001, chap. 6)). Par exemple Bonami & Boyé (2003) proposent que l'espace thématique d'un verbe du français comporte 12 cases ; le tableau 4 illustre pour quelques verbes le contenu des trois cases mises en jeu dans la production des formes du présent de l'indicatif⁷. Les cases sont reliées par des relations phonologiques par défaut (figure 1), notées ici par des flèches. L'effet de ces relations est de réduire drastiquement le nombre de radicaux qui doivent être appris pour chaque verbe : pour les verbes réguliers, un seul radical est nécessaire pour déduire l'ensemble de l'espace thématique.

Lexème	Radical 1 (PRST.1/2/3.SG)	Radical 2 (PRST.3.PL)	Radical 3 (PRST.1/2.PL & IMPARF)
CONCLURE	/kōkly/	/kōkly/	/kōkly/
ASSEOIR	/asje/	/asej/	/asej/
MOURIR	/mœr/	/mœr/	/mur/
DEVOIR	/dwa/	/dwav/	/dæv/

TABLEAU 4—Radicaux verbaux au présent en français

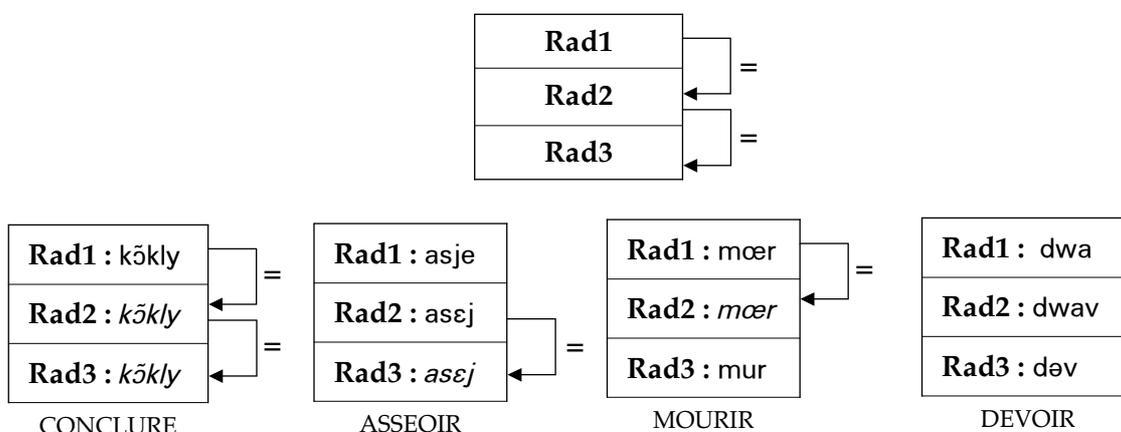


FIGURE 1—Relations de dépendance dans l'espace thématique des verbes du français

Si l'impact de la notion d'espace thématique pour la flexion a été bien étudié, son impact pour la morphologie constructionnelle a été négligé (voir cependant Aronoff 1994 ; Sadler *et al.* 1997). Si on substitue à l'unique radical verbal un espace thématique, la dimension formelle des RCL change de nature : au lieu de construire un radical unique à partir d'un autre radical unique, on construit une famille de radicaux à partir d'une autre famille de radicaux (figure 2). On s'attend

séquentielle. Noter que crucialement, la fonction n'est pas nécessairement injective : plusieurs cases peuvent contenir la même séquence phonologique.

⁷ Cette description ne prend pas en compte les radicaux spécifiques susceptibles d'apparaître en combinaison avec un enclitique sujet (*puis-je, couré-je*, etc.).

donc à voir la nature plurielle des espaces thématiques se manifester de deux manières : du côté de l’input des RCL, et du côté de leur output.

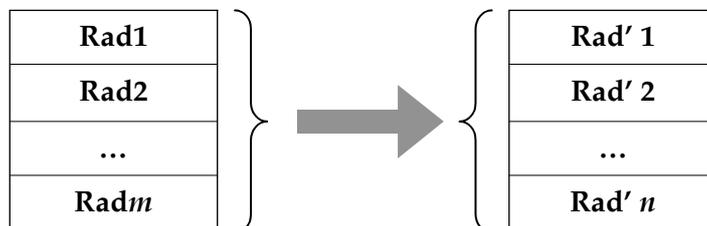


FIGURE 2—Dimension formelle d’une RCL

2.3 Définir l’input d’une opération de construction

Si les RCL relient un espace thématique à un autre espace thématique, on s’attend à ce que différentes RCL soient sensibles à des aspects différents de l’espace thématique de leur input. L’évidence en la matière n’est pas abondante, mais elle n’est pas inexistante. En français, la plupart des opérations de *dérivation* qui prennent pour input un verbe ont pour point commun de se baser sur le radical 3 pour construire les radicaux du dérivé. L’opération de *composition* V-N construit la phonologie du nom composé sur un input différent ; tout laisse à penser qu’il s’agit du radical 1 (Villoing, 2002)⁸. Le tableau 5 illustre les contrastes pertinents.

Verbe	Radical 1	Composé V-N	Radical 3	Dérivé en <i>-eur</i>
BATTRE	/ba/	<i>bacul</i>	/bat/	<i>batteur</i>
BOIRE	/bwa/	<i>boitout</i>	/byv/	<i>buveur</i>
NETTOYER	/netwa/	<i>nettoie-vitres</i>	/netwaj/	<i>nettoyeur</i>
PESER	/pɛz/	<i>pèse-bébé</i>	/pɛz/	<i>peseur</i>
SOUTENIR	/sutjɛ̃/	<i>soutien-gorge</i>	/sutən/	<i>souteneur</i>
TORDRE	/tɔr/	<i>tord-boyau</i>	/tɔrd/	<i>tordeur</i>
VALOIR	/vo/	<i>vaurien</i>	/val/	—

TABLEAU 5—RCL sensibles à des radicaux différents de leur input

2.4 Définir l’output d’une opération de construction

De même qu’une RCL peut choisir comme radical telle ou telle case de l’espace thématique d’un lexème, une RCL peut contraindre l’espace thématique de son output de diverses façons⁹. Bien sûr, les RCL ont tendance à s’appuyer sur les relations par défaut qui structurent les espaces

⁸ On peut noter que s’il est plausible que le choix du radical qui sert de base aux dérivés en *-eur/-euse* est partiellement motivé phonologiquement, ce choix est grammaticalisé. Ainsi, presque tous les verbes du français ayant un radical 3 à finale consonantique, le choix de ce radical avant un suffixe à initiale vocalique est un choix naturel. Cependant la phonologie ne suffit pas à expliquer pourquoi on a *buveur* plutôt que *boiveur*, *tordeur* plutôt que *toreur*, etc. Noter par ailleurs que nous ne prétendons pas que toutes les RCL choisissent uniformément une case déterminée de l’espace thématique comme input ; le choix peut mettre en jeu une *règle de sélection de radical* au sens de Stump (2001), sensible aux propriétés phonologiques des différents radicaux disponibles. Le cas des adjectifs en *-ble* du français est un bon candidat pour ce type de traitement ; voir Plénat (1988) pour les données pertinentes.

⁹ Un exemple spectaculaire de passage d’un espace thématique à un autre est donné par la règle de construction de verbes intensifs du latin (voir tableau 3). Cette règle consiste à prendre le « troisième radical » d’un verbe quelconque et à s’en servir comme radical de l’*inflectum* pour un verbe de la première conjugaison.

thématiques pour ne spécifier qu'un des radicaux de leur output. Ainsi, la RCL qui construit des verbes en *-iser* peut se contenter de spécifier comment on construit le radical 1, le reste de l'espace thématique se déduisant des relations de la figure 1. Il y a cependant quelques cas particuliers où la RCL fournit plus d'un radical.

Selon Bonami & Boyé (à paraître), l'espace thématique d'un adjectif du français comporte deux cases, correspondant respectivement à la forme ordinaire du masculin et à la forme du féminin. Les deux radicaux sont identiques par défaut (par exemple pour BRAVE, NET, etc.) mais peuvent être dans une relation d'allomorphie imprédictible (par exemple pour BEAU, VIEUX, FOU, etc.)¹⁰. La postulation de deux radicaux distincts permet de rendre compte du fait que chacun des radicaux est susceptible de servir de bases à différents procédés morphologiques ne formant pas une classe naturelle : ainsi c'est le radical 2 qui est utilisé en entrée par la morphologie dérivationnelle (*bellement* et non *beaument*, *follement* et pas *foument*, etc.) et la forme de liaison du masculin singulier est basée alternativement sur le radical 1 ou le radical 2 en fonction de leurs propriétés phonologiques.

Si cette analyse est initialement motivée par l'analyse des adjectifs irréguliers et de leurs formes de liaison, elle permet également de clarifier l'analyse des lexèmes en *-eur/-euse*¹¹. On sait qu'il existe à la fois des noms d'agent en *-eur* (CLASSEUR) ou en *-euse* (TRIEUSE) et des adjectifs dont le masculin est en *-eur* et le féminin en *-euse* (RAGEUR)—souvent les deux existent sur la même base (CHERCHEUR: *un chercheur, un esprit chercheur, une tête chercheuse*). On s'intéresse ici spécifiquement aux adjectifs. Deux analyses sont envisageables : soit ces adjectifs sont directement dérivés de verbes, soit ils sont convertis à partir de noms. On admet, pour les besoins de la discussion, la première solution¹². Dans ce contexte, une question importante est de savoir comment on dérive les formes *rageur* et *rageuse* pour l'adjectif RAGEUR. L'alternance /œr/ vs. /øz/ n'est pas prédictible sur la base de la phonologie régulière du français ; et la construction de ce type d'adjectif étant clairement productive, il semble curieux de dire que ceux-ci sont irréguliers. De plus, on ne peut se contenter de poser que /r/ et /z/ sont des marques flexionnelles irrégulières : puisque le /z/ apparaît dans les dérivés (par exemple RAGEUSEMENT) il doit faire partie du radical 2.

On peut rendre compte des faits en s'appuyant sur l'espace thématique dans l'output de la RCL. Puisqu'une RCL est une méthode pour construire un lexème, elle peut fournir plusieurs radicaux à son output. Pour la RCL des adjectifs en *-eur/-euse*, Bonami & Boyé (à paraître) proposent les effets indiqués dans la figure 3 : la RCL indique directement comment construire le radical 1 et le radical 2. Autrement dit, la RCL formant des adjectifs en *-eur/-euse* est une règle *productive* qui construit des adjectifs dont la flexion est néanmoins *irrégulière*.

¹⁰ Nous ignorons ici la question des consonnes latentes. Voir Bonami & Boyé (à paraître) pour les détails.

¹¹ On laisse ici de côté la question parallèle des lexèmes en *-eur/-rice*. Voir plus bas le paragraphe 3.2.

¹² Il faudrait évidemment également trancher la question du statut des noms en *-eur* et en *-rice*, question que nous éviterons soigneusement. Comme le notent Bonami & Boyé (à paraître), il y a trois possibilités : soit noms et adjectifs sont dérivés des verbes indépendamment l'un de l'autre, soit les noms sont dérivés de verbes et les adjectifs convertis de noms, soit les adjectifs sont dérivés de verbes et les noms convertis d'adjectifs. Nous laissons cette question pour des recherches futures, et nous contentons de noter que cette question ne peut être abordée sans toucher à l'épineuse question du genre des noms : si les adjectifs en *-eur/-euse* sont des noms convertis, alors il faut un nom variable en genre pour leur servir de base.

Quoi qu'il en soit, le présent argument est peu affecté par ce point : dans l'hypothèse où les adjectifs seraient des noms convertis, il faudrait expliquer comment on obtient la variation de forme des *noms* en *-eur/-euse*.

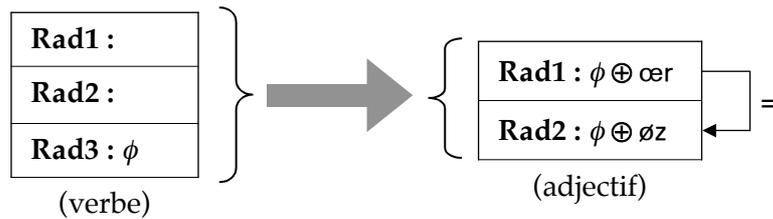


FIGURE 3—Effet de la RCL formant des adjectifs en -eur/-euse¹³

2.5 Bilan

Les exemples précédents illustrent l’efficacité avec laquelle la notion d’espace thématique permet de rendre compte de certaines allomorphies radicales. Dans le cas de *peseur* vs. *pèse-bébé*, l’allomorphie radicale manifestée dans la morphologie constructionnelle suit directement de la structure de l’information phonologique associée aux lexèmes : puisque les lexèmes ont plusieurs radicaux, on s’attend à ce que les RCL aient le choix du radical sélectionné. Dans le cas des adjectifs en *-eur/-euse*, on voit comment la morphologie constructionnelle introduit de l’allomorphie radicale dans la flexion.

Dans la discussion qui précède, on a vu que certaines cases de l’espace thématique servaient à la fois la flexion et la construction de lexème. Mais rien dans la notion d’espace thématique ne nécessite que l’ensemble des cases servent aux deux types de morphologie. Dans la section suivante, nous montrons comment elle permet de modéliser des cas d’allomorphie manifestées uniquement en morphologie constructionnelle.

3 L’analyse des noms en *-ion* du français

3.1 Les données de base

Parmi les procédés qui construisent en français des noms déverbaux abstraits, la formation des noms déverbaux en *-ion* se distingue par la mise en jeu d’une part considérable d’idiosyncrasie¹⁴. Le tableau 6 propose une classification partielle des noms en *-ion* sur la base de leur rapport au radical 3 du verbe ; les effectifs indiqués sont pris au *Petit Robert Électronique*.

¹³ Dans les figures et les tableaux, « \oplus » note la concaténation, et « \backslash » note la soustraction d’une sous-séquence finale. Par exemple $t\epsilon m = (t \oplus \epsilon m) = (t\epsilon mka\text{f}\epsilon \backslash ka\text{f}\epsilon)$.

¹⁴ Les deux procédés les plus productifs, suffixation en *-age* et en *-ment*, sont nettement plus réguliers. Les dérivés en *-age* sont formés sur le radical 3 (*nettoyage*, cf. *nettoyons*) alors que les dérivés en *-ment* sont très majoritairement formés sur le radical 2 : avec un verbe comme JAUNIR (Rad1 : / $\text{ʒ}oni/$; Rad2 : / $\text{ʒ}onis/$, Rad3 : / $\text{ʒ}onis/$) on a JAUNISSEMENT, avec un verbe comme NETTOYER (Rad1 : / $\text{netwa}/$; Rad2 : / $\text{netwa}/$, Rad3 : / $\text{netwaj}/$) on a NETTOIEMENT.

Classe	Description	Exemple		Effectif
1	Rad3 ⊕ asjō	<i>vexation</i>	/vɛksasjō/	1093
2	Rad3 ⊕ kasjō	<i>modification</i>	/modifikasjō/	95
3	Rad3 ⊕ jō	<i>dispersion</i>	/dispersjō/	86
4	Rad3 ⊕ isjō	<i>composition</i>	/kōposisjō/	33
5	Rad3 ⊕ sjō	<i>pollution</i>	/polysjō/	50
6	X ⊕ jō	<i>abstraction</i>	/abstraksjō/	277
7	Pas de base autonome	<i>compétition</i>	/kōpetisjō/	474

TABLEAU 6—Classification de surface des noms en -ion

Les classes 1 à 5 regroupent tous les cas où le nom semble formé sur le radical 3 du verbe par suffixation. La classe 7 regroupe les cas où il n'existe pas (en synchronie) de lexème verbal susceptible de servir de base à la dérivation. Enfin, la classe 6 regroupe tous les cas où le nom ne peut pas être formé par une simple suffixation sur la base du radical 3. Cette classe est hétérogène : le tableau 7 illustre quelques-unes de ses sous-classes. La classe 6.1. comporte les quelques cas où le radical du nom en *-ion* ressemble au radical utilisé pour le participe passé (noté ici radical 4) plutôt qu'au radical 3. Les classes 6.2 et 6.3 regroupent des cas où le nom pourrait être formé sur le radical 3 après soustraction d'un segment final. Les classes 6.4–6.7 contiennent les noms en *-ion* qui ne sont peut être reliés à aucun radical du lexème verbal par une suffixation un tant soit peu générale.

Classe	Description	Exemple		Effectif
6.1	Rad4 ⊕ jō ¹⁵	<i>inclusion</i>	/ɛklyzjō/	22
6.2	(Rad3 \ C) ⊕ sjō	<i>accession</i>	/aksɛsjō/	27
6.3	(Rad3 \ V) ⊕ ksjō	<i>réduction</i>	/redyksjō/	28
6.4	X ⊕ asjō	<i>location</i>	/lokasjō/	66
6.5	X ⊕ ksjō	<i>réaction</i>	/reaksjō/	52
6.6	X ⊕ psjō	<i>description</i>	/dɛskripsjō/	9
6.7	X ⊕ jō	<i>rébellion</i>	/rebeljō/	73

TABLEAU 7—Sous-classification des noms en -ion

3.2 Une allomorphie du suffixe ?

Les analyses existantes des noms en *-ion* se répartissent en deux familles : on suppose qu'on a affaire soit à des allomorphes du suffixe (par ex. Dubois, 1962), soit à des allomorphes de la base (par ex. Di-Lillo, 1983). Nous considérons d'abord les analyses qui supposent une allomorphie du suffixe.

L'analyse par allomorphie du suffixe suppose que chacune des classes 1–5 du tableau 6 s'appuie sur un allomorphe différent du suffixe *-ion*, l'allomorphe *-ation* étant le plus courant, et réputé le seul productif. Cette analyse rencontre un certain nombre de difficultés immédiates qui la rendent insoutenable :

1. La postulation d'une allomorphie n'est généralement convaincante que si on peut proposer une caractérisation de son conditionnement : il faut être en mesure de décrire les conditions

¹⁵ Nous simplifions ici. En fait il faut distinguer quatre sous-cas, selon qu'on insère un /s/ (*parution*) ou un /z/ (*exclusion*) qu'on change en /s/ un /z/ latent (*admission*) ou qu'on pose simplement un /z/ latent (*inclusion*).

(phonologiques, morphologiques, syntaxiques, sémantiques) qui président au choix d'un allomorphe¹⁶.

Dans le cas présent, il existe un cas de conditionnement clair, qui concerne la classe 2 : tous les membres de la classes 2 ont pour base un verbe construit en *-ifier*, et très peu de verbes construits en *-ifier* servent de base à un nom dans une classe autre que la classe 2 (une exception : *crucifier/crucifixion*). Il semble donc raisonnable de dire que le suffixe qui sert à former des noms en *-ion* possède un allomorphe spécifique /kasjõ/ dont l'utilisation est conditionnée par la classe morphologique de la base.

En dehors de ce cas, aucun conditionnement n'est observé. Certaines classes ne contiennent que des noms basés sur des radicaux qui partagent une propriété phonologique : par exemple tous les noms de la classe 3 sont basés sur un radical à finale consonantique (s : *agression* ; z : *abrasion* ; t : *adoption* ; d : *corrosion* ; j : *communion*)¹⁷. Mais dans chaque cas, il existe au moins une autre classe qui comporte également des noms basés sur un radical similaire. Le tableau 8 illustre quelques exemples de paires de verbes phonologiquement très similaires qui ont des dérivés en *-ion* ne tombant pas dans la même case¹⁸.

Cl. A	Verbe A	Nom A	Cl. B	Verbe B	Nom B
1	<i>dissérer</i>	<i>dissertation</i>	3	<i>asserter</i>	<i>assertion</i>
1	<i>interpréter</i>	<i>interprétation</i>	4	<i>répéter</i>	<i>répétition</i>
1	<i>dévaluer</i>	<i>dévaluation</i>	5	<i>dépolluer</i>	<i>dépollution</i>
1	<i>dominer</i>	<i>domination</i>	6	<i>deviner</i>	<i>divination</i>
3	<i>imploser</i>	<i>implosion</i>	4	<i>imposer</i>	<i>imposition</i>
5	<i>polluer</i>	<i>pollution</i>	6	<i>saluer</i>	<i>salutation</i>

TABLEAU 8—Exemples de verbes similaires qui ont des dérivés en *-ion* dans des classes différentes

L'absence de conditionnement clair du choix des allomorphes milite fortement contre une allomorphie du suffixe. L'unique échappatoire est de poser que les seuls allomorphes du suffixe synchroniquement vivants sont /asjõ/ et /kasjõ/, et que les membres des classes 3 à 6 sont inanalysables en synchronie ; ce qui revient à doubler le nombre des noms en *-ion* inanalysables (de 474 à 920, cf. tableau 6).

2. Indépendamment de l'argument précédent, la comparaison des noms en *-ion* avec d'autres classes de lexèmes construits démontre l'insuffisance de l'analyse par allomorphie du suffixe. Les lexèmes en *-eur/-rice* d'une part, et les adjectifs en *-if* d'autre part, semblent être formés de manière similaire aux noms en *-ion*¹⁹. Plus précisément, la classification des lexèmes en *-eur/-rice*²⁰

¹⁶ Ceci n'exclut évidemment pas qu'il existe des cas d'allomorphies accidentelles totalement imprédictibles, où la distribution des allomorphes doit être postulée au cas par cas. Nous suggérons simplement que la naturalité du conditionnement soit prise en compte dans l'évaluation d'une proposition d'allomorphie.

¹⁷ Nous supposons qu'une règle morphophonologique de spirantisation s'applique à cette consonne avant le suffixe *-ion* : *accepter* /akseptel/ → *acception* /aksepsjõ/. La formulation de la règle est compliquée par l'existence de quelques exemples comme *gestion* /zɛstjõ/ et *question* /kɛstjõ/. La règle change donc les occlusives alvéolaires en fricatives si le segment précédent est distinct de /s/.

¹⁸ Pour certaines paires de classes, aucun couple de verbes ne peut être trouvé. Ce constat est à mettre en rapport avec la petite taille des classes concernées et avec leur relative homogénéité phonologique.

¹⁹ De manière indépendante, F. Rainer et F. Namer nous ont suggéré qu'il semble préférable d'analyser les adjectifs en *-if* comme construits sur la base des noms en *-ion* plutôt que sur celle des verbes correspondants (voir également Aronoff 1976). Quels que soient ses avantages, cette hypothèse rencontre deux difficultés qui semblent insurmontables. D'une part, elle requiert de postuler un effacement systématique du suffixe *ion* avant l'insertion de *-if*. D'autre part et surtout, la forme du radical qui précède *-if* n'est pas prédictible sur la base du nom en *ion* : la règle

et des adjectifs en *-if* fait ressortir exactement les mêmes classes que celle des noms en *-ion*, comme l'illustre le tableau 9²¹.

Classe	Nom en <i>-ion</i>	Nom en <i>-eur/-rice</i>	Adjectif en <i>-if</i>
1	<i>formation</i>	<i>formateur</i>	<i>formatif</i>
2	<i>justification</i>	<i>justificateur</i>	<i>justificatif</i>
3	<i>exécution</i>	<i>exécuteur</i>	<i>exécutif</i>
4	<i>répétition</i>	<i>répétiteur</i>	<i>répétitif</i>
5	<i>distribution</i>	<i>distributeur</i>	<i>distributif</i>
6	<i>audition</i>	<i>auditeur</i>	<i>auditif</i>
7	<i>compétition</i>	<i>compétiteur</i>	<i>compétitif</i>

TABLEAU 9—Exemples parallèles de dérivés en *-ion*, *-eur/ric*e, et *-if*

Le parallélisme entre les trois classes de lexèmes construits est fort. Il y a dans nos listes 452 cas où un verbe possède au moins deux des trois dérivés concernés. Dans 98% des exemples la même séquence précède *-ion*, *-eur* ou *-if*. Les neuf exceptions apparentes²² sont données dans le tableau 10. Il y a là une généralisation claire, dont l'analyse par allomorphie du suffixe ne rend pas compte : s'il existe six allomorphes de chacun de nos trois suffixes, il est mystérieux que les allomorphes parallèles se rencontrent exactement dans les mêmes contextes (alors même que l'allomorphie n'est pas clairement conditionnée), et possèdent des formes strictement parallèles (*-ation/-ateur/-atif* ; *-cation/-cateur/-catif* ; *-ion/-eur/-if* ; *-ition/-iteur/-itif* ; *-tion/-teur/-tif*).

Nom en <i>-ion</i>	Nom en <i>-eur/-rice</i>	Adjectif en <i>-if</i>
<i>émission</i>	<i>émetteur</i>	<i>émissif</i>
<i>coordination</i>	<i>coordonnateur/coordonateur</i>	
<i>ordination</i>	<i>ordonnateur/ordinateur</i>	
<i>accréditation</i>		<i>accréditif</i>
<i>friction, frication</i>		<i>fricatif</i>
<i>jonction</i>		<i>jointif, jonctif</i>
<i>option</i>		<i>optatif</i>
<i>sensation</i>		<i>sensitif</i>
<i>union</i>		<i>unitif</i>

TABLEAU 10—Liste exhaustive des dérivés en *-ion*, *-eur/ric*e, et *-if* non parallèles

morphophonologique de spirantisation neutralisant l'opposition entre /s/ et /t/, la règle construisant *possessif* (resp. *privatif*). sur la base de *possession* ne pourrait pas savoir si le dérivé doit être réalisé /posesif/ ou /posetif/ (resp. /privasif/ ou /privatif/).

²⁰ Nous mettons ici dans le même paquet adjectifs et noms en *-eur/-rice*, la question de leurs statuts respectifs n'étant pas pertinent pour notre propos. Voir la discussion parallèle des lexèmes en *-eur/-euse* dans le paragraphe 2.4. La différence est que les lexèmes en *-eur/-euse* sont systématiquement construits sur le radical 3 du verbe, avec très peu d'irrégularités. Nous supposons que les deux classes de cas sont obtenues par des RCL distinctes, ce qui est confirmé par l'existence de doublons comme *éleveur* vs. *élevateur*. Noter que cette hypothèse n'empêche pas de considérer qu'il existe une classification des RCL elles-mêmes qui capte ce qu'il y a de commun entre les deux ; voir Riehemann (1998) pour un exemple de modèle de morphologie qui capte ce type de généralité.

²¹ Nous ne tenons compte ici que des procédés qui sont à la fois le plus clairement parallèles aux noms en *-ion* et clairement productifs. Par exemple les noms en *-ure* sont parfois parallèles aux noms en *-ion* (*courbure*), parfois non (*courbure*). Nous laissons ce type de donnée de côté.

²² Certaines de ces exceptions peuvent sans doute être réduites. Par exemple *ordination* et *ordonnateur* correspondent à deux sens nettement distincts du verbe *ordonner*, qui pourraient être considérés comme deux lexèmes distincts en français contemporain (cf. l'anglais *to ordain* vs. *to order*).

3.3 Une allomorphie du radical : Di-Lillo (1983).

Si l'hétérogénéité des noms en *-ion* n'est pas due à une allomorphie du suffixe, l'alternative évidente est de supposer qu'elle est due à une allomorphie du radical. L'article de Di-Lillo (1983) se propose d'appliquer le modèle de l'allomorphie radicale de Lieber (1981) à l'analyse des noms en *-ion* du français²³.

Un des objectifs de Lieber (1981) est de proposer une modélisation adéquate pour les allomorphies de radical imprédictibles. Lieber postule que dans ce type de cas, chacun des allomorphes est listé explicitement comme un item lexical indépendant. Les régularités partielles qui unissent certains couples d'allomorphes sont captés par des *règles morphologiques*, qui relient les formes de manière schématique.

Dans l'analyse construite par Di-Lillo (1983), chaque verbe du français est susceptible de posséder deux radicaux distincts, qui sont opposés par la valeur du trait $[\pm L]$ ²⁴ : le radical $[-L]$ sert par exemple à la construction des noms en *-age*, et le radical $[+L]$ à celle des noms en *-ion*. Pour les verbes qui possèdent effectivement deux radicaux distincts, Di-Lillo propose de relier ces radicaux par des règles morphologiques, dont la liste exhaustive est donnée dans le tableau 11 (le tableau indique également le nombre de verbes concernés par chaque règle).

Règle	Exemple	Effectif	Règle	Exemple	Effectif
Xsoev~Xseps	<i>concevoir~conception</i>	4	Xd~Xz	<i>décider~décision</i>	7
Xdyi~Xdyks	<i>déduire~déduction</i>	15	Xkly~Xklyz	<i>conclure~conclusion</i>	4
Xefi~Xefaks	<i>liquéfier~liquéfaction</i>	7	X~Xas	<i>créer~création</i>	1093
Xifi~Xifikas	<i>classifier~classification</i>	95	X~Xis	<i>composer~composition</i>	33
Xi~Xis	<i>abolir~abolition</i>	10	Xtriby~Xtribys	<i>attribuer~attribution</i>	7
Xt~Xs	<i>éditer~édition</i>	40	Reste	<i>louer~location</i>	395

TABLEAU 11 — Règles morphologiques de Di-Lillo (1983)

S'il existe des différences de détail²⁵, la liste de règles du tableau 11 a la même structure générale que la classification proposée ci-dessus dans les tableaux 6 et 7 : dans chaque cas, le radical 3 du verbe est mis en relation avec un radical différent, utilisé comme radical pour la construction du nom en *-ion*. De même, comme dans la classification ci-dessus, il reste un nombre considérable de cas qui ne sont pris en compte par aucune règle. La seule différence importante tient à ce que sont absents du tableau une bonne partie des exemples de notre classe 3, comme *dispenser/dispersion* : en effet, le radical 3 étant dans ce cas identique au radical sur lequel le nom en *-ion* est formé, l'hypothèse la plus simple dans le cadre de Lieber (1981) est de supposer qu'il n'y a dans ce cas qu'un radical, sous-spécifié pour le trait $[\pm L]$.

L'analyse construite par Di-Lillo semble nettement préférable à l'analyse par allomorphie du suffixe. Elle reconnaît le caractère hautement idiosyncrasique de la forme du radical utilisé pour former le nom en *-ion*, tout en gardant une place pour des régularités partielles. La covariation entre les dérivés en *-ion*, *-eur/-rice* et *-if* n'est pas problématique : une fois les radicaux $[+L]$ listés

²³ Di-Lillo envisage également de translater l'analyse proposée par Aronoff (1976) pour les noms en *-ion* de l'anglais.

²⁴ Chez Di-Lillo « L » est mis pour « LATIN ».

²⁵ Di-Lillo propose des règles morphologiques pour des cas que nous avons regroupés dans la classe 6, ce qui fait que son nombre de classes ne coïncide pas avec le nôtre.

explicitement dans le lexique, il est normal que plusieurs opérations morphologiques puissent les utiliser comme radical²⁶. Enfin, l'analyse de Di-Lillo concorde bien avec le mode d'introduction des noms en *-ion* en français : la plupart ont été empruntés directement au latin, et leurs correspondants latins eux-mêmes étaient basés sur un radical verbal dont la forme n'était pas prédictible sur une base phonologique. Il semble donc sans espoir de capter plus que des sous-régularités locales dans l'analyse des noms en *-ion*.

Malgré ces vertus, l'analyse de Di-Lillo rencontre une difficulté importante, liée à la productivité des sous-classes de noms en *-ion* du français. L'analyse de Di-Lillo établit une séparation nette entre classes de verbes : les verbes à radical unique [\pm L], et les verbes qui opposent un radical [+L] à un radical [-L]. Le stockage d'un radical unique est clairement l'option la moins coûteuse pour la grammaire ; on s'attend donc à ce que ce soit l'option par défaut. Même si ce n'est pas l'option majoritaire dans le lexique du français (ce qui pourrait s'expliquer par un changement du défaut), on s'attend à ce que ce soit l'option choisie pour les verbes nouveaux, et donc pour construire un nouveau nom en *-ion* sur la base de ces verbes.

L'examen conjoint de l'effectif des classes dégagées par Di-Lillo et des datations fournies par les dictionnaires infirme clairement la prédiction. La classe des noms en *-ion* basés sur un radical sous-spécifié comporte 38 noms, soit moins de 2% de notre liste. Seuls sept de ces noms sont postérieurs au XVII^e siècle ; sur ces sept, deux sont sans doute des construits sur le nom en *-ion* (*radiodiffusion*, *télédiffusion*), et deux sont construits sur un verbe lui-même construit sur un autre verbe qui a déjà un nom en *-ion* correspondant (*décompression*, *rediffusion*). *Implosion* (1897) est visiblement un analogue de *explosion* (1701), et l'introduction du nom précède nettement celle du verbe *implorer* (1960). De même pour *perfusion* (1912) analogue de *transfusion* (1665) et qui précède *perfuser* (1960). Le dernier cas restant est *supervision* (1921), plausiblement emprunté à l'anglais.

Globalement, il ne semble pas que la morphologie productive du français construise aujourd'hui des noms en *-ion* sur un radical verbal sous-spécifié (pour autant qu'elle l'ait jamais fait). Il existe en revanche deux classes de noms en *-ion* qui sont clairement productives : la classe 1 des noms en *-ation*, et la classe 2 des noms en *-ification* basés sur des verbes en *-ifier*. Or ces deux classes ne reçoivent pas de statut privilégié dans l'analyse de Di-Lillo : les règles morpholexicales sont explicitement conçues pour exprimer des généralisations sur le lexique existant, et pas pour rendre compte de la morphologie productive. Rien dans l'analyse adoptée ne permet de donner un statut privilégié aux classes 1 et 2.

3.4 L'hypothèse du radical caché

Si on fait le bilan des observations qui précèdent, on se trouve face à un dilemme : d'un côté, l'analyse de Di-Lillo a la vertu de séparer, dans la classe des noms en *-ion*, ce qui est commun (suffixe /jɔ̃/, sélection d'un radical [+L]) de ce qui est variable et imprédictible (la relation du radical [+L] au radical [-L]). En revanche, l'analyse ne permet pas de capter un contraste de productivité entre les sous-classes.

Pour sortir de ce dilemme, il est utile de revenir à l'analyse des noms en *-io* du latin qui peut être inférée du travail d'Aronoff (1994) sur le « troisième radical » discuté en 2.1. On a admis que

²⁶ Une difficulté de l'analyse proposée est que les cas comme *presser/pression* et *éditer/édition* sont traités dans des classes différentes. Si le radical de *édition* est un radical [+L] /edis/, cela veut dire que ce radical est distinct de celui qui sert à former *éditeur* — donc qu'une autre règle morpholexicale doit être posée pour ce cas, et qu'un autre trait doit distinguer le radical /edit/ du radical /edis/. Une solution plus simple, et tout à fait compatible avec le reste de l'analyse de Di-Lillo, est de postuler comme nous l'avons fait une règle morphophonologique de spirantisation qui change /t/ en /s/ avant le suffixe *-ion*.

tout verbe du latin possède un espace thématique à au moins trois cases, correspondant à l'*infectum*, au *perfectum* et au « troisième radical ». L'existence de ce troisième radical est justifiée par le fait qu'il est utilisé dans la flexion ; mais il est par ailleurs utilisable comme radical par certaines opérations de morphologie constructionnelle, comme entre autres l'opération qui construit les noms en *-io*.

Dans ce contexte, une analyse très simple se profile pour le français²⁷ : exactement comme en latin, les noms en *-ion* sont basés sur un radical particulier du verbe, qui est distinct des radicaux utilisés dans la plus grande partie de la conjugaison (en particulier pour les temps finis). Exactement comme en latin, ce radical est normalement construit sur la base du reste de l'espace thématique du verbe, à l'aide de relations par défaut—mais les défauts peuvent être violés, et donner lieu à des verbes ayant un radical irrégulier. Dans cette analyse, la seule chose qui distingue nettement le cas du français de celui du latin est la gamme d'utilisation du radical en discussion : alors qu'en latin ce radical est utilisé aussi bien par la flexion que par la dérivation (comme illustré dans le tableau 3), en français il n'est visible que dans la dérivation. Pour souligner cette propriété, nous appelons *radical caché* le radical verbal qui sert de radical aux noms en *-ion*.

Nous admettons donc que l'espace thématique d'un verbe du français comporte une case supplémentaire (numérotée 13)²⁸ pour ce radical caché. Le radical 13 sert de radical dans la construction des noms en *-ion*, mais aussi des lexèmes en *-eur/-rice* et des adjectifs en *-if*. Comme les autres cases de l'espace thématique, cette case doit être reliée aux autres cases par des relations par défaut qui spécifient comment le radical est construit dans le cas des verbes réguliers. Quoique d'autres hypothèses soient envisageables, nous admettons ici que par défaut le radical caché est construit en ajoutant /at/ à la fin du radical 3 du verbe. Comme l'indique la figure 4, on obtient ainsi directement le fait que les verbes réguliers donnent lieu à des dérivés en *-ation*, ce qui rend compte de l'ensemble des exemples de noms en *-ion* de la classe 1, ainsi que du fait que les verbes nouveaux entrent normalement dans cette classe. En revanche, tous les verbes qui ont un espace thématique qui ne se conforme pas à cette règle par défaut sont considérés comme irréguliers. C'est le cas aussi bien pour les verbes qui ont un radical caché totalement non-prédictible (*voir/vision*) que pour ceux dont le radical caché comporte la séquence /at/ précédée d'autre chose que le radical 3 (*louer/location*, *arrêter/arrestation*, etc.). C'est également le cas pour les verbes bases des exemples de la classe 3 (*presser/pression*), où le radical caché est identique au radical 3—contrairement à celle qui est proposée par Di-Lillo, notre analyse considère donc ces verbes comme irréguliers, ce qui est conforme aux observations sur la productivité de la classe 3 de noms en *-ion*²⁹.

²⁷ Huot (1997) propose, sur la base d'hypothèses théoriques très éloignées de celles qui sont tenues ici, une analyse ayant le même esprit général. La différence majeure est que Huot suppose une analyse morphématique des « troisièmes radicaux » : la consonne finale y serait un morphème, à valeur d'accompli. Cette analyse ne nous semble pas tenable en synchronie pour le français : la forme du radical des noms en *-ion* n'est tout simplement pas prédictible, et poser que la consonne finale est un morphème ne fait que repousser la question de l'allomorphie un segment plus à gauche. Voir par ailleurs Aronoff (1994) pour une argumentation contre la postulation d'une valeur sémantique unique des « troisièmes radicaux » du latin.

²⁸ Rappelons que nous adoptons l'analyse de la flexion verbale de Bonami & Boyé (2003), qui suppose un espace thématique à 12 cases pour les besoins de la flexion.

²⁹ Notre analyse ne dit rien des sous-régularités qui structurent les classes autres que la classe 1 et 2. Il s'agit là d'un choix délibéré de ne pas s'intéresser à des sous-régularités ne concernant que des items de toute façon irréguliers, et qui sont donc supposées ne pas être exploitées par la morphologie productive. Rien n'interdirait, bien sûr, de postuler l'existence d'analogues aux règles morpholexicales dans un modèle à base d'espaces thématiques.

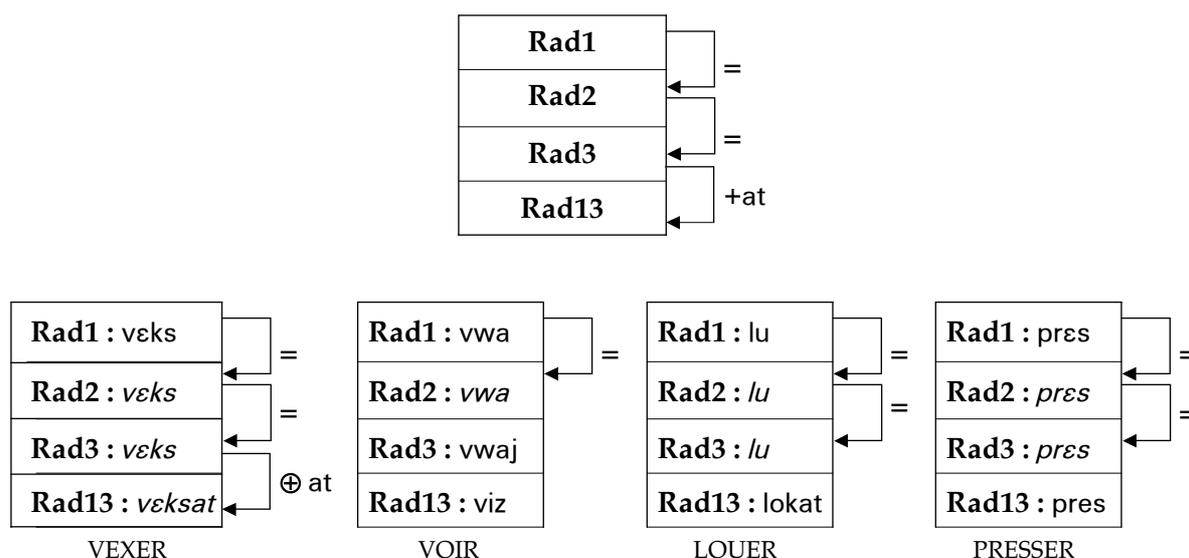


FIGURE 4—Radicaux cachés réguliers et irréguliers

Il reste à rendre compte de la classe 2 des verbes à radical 3 en /ifi/ qui ont un radical caché en /ifikat/. On a vu que cette classe est productive ; plus exactement, la construction de verbes en *-ifier* est productive, et le procédé productif pour construire des noms en *-ion* sur cette base s’appuie sur un radical caché en /ifikat/ (même s’il existe des irréguliers comme *crucifier/crucifixion*). Dans le cadre défini dans la section 2, cette situation est analogue à celle des adjectifs en *-eur/-euse* : la règle de construction (productive) qui construit les verbes en *-ifier* spécifie un radical caché qui viole la relation par défaut entre le radical 3 et le radical caché (figure 5).

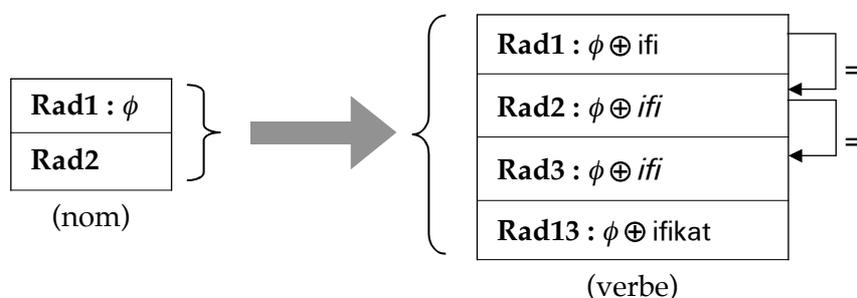


FIGURE 5—Effet de la RCL formant des verbes en *-ifier*

Il est notable que selon cette analyse, les raisons de la productivité des classes 1 et 2 de noms en *-ion* sont différentes : la classe 1 est productive parce qu’elle est basée sur la méthode par défaut de construction de l’espace thématique des verbes ; la classe 2 est productive parce que tous ses membres sont basés sur des verbes construits par la même RCL productive ; mais l’espace thématique des verbes en question est irrégulier bien que construit productivement.

L’analyse à base de radicaux cachés rend compte de l’ensemble des observations sur la distribution des noms en *-ion*. Comme dans l’analyse de Di-Lillo, on rend compte du caractère partiellement imprédictible de la forme du nom en *-ion* tout en captant le fait que plusieurs RCL se basent sur un même allomorphe du radical (que nous appelons le radical caché). Mais contrairement à l’analyse de Di-Lillo, l’analyse par radical caché rend compte du patron de productivité observé :

la possession d'un radical caché n'est pas postulée lexème par lexème, mais suit de la forme même de l'espace thématique du verbe français. Puisque tous les verbes possèdent une case pour le radical caché, il n'y a rien de particulièrement surprenant à constater que la formation régulière de ce radical ne construit pas un radical identique au radical 3.

Pour finir, on peut noter qu'il n'est pas sûr que les données envisagées dans cette section épuisent l'utilisation du radical caché dans la morphologie du français. En particulier l'analyse proposée permet de jeter un regard nouveau sur une famille de noms abstraits construits qui ne sont habituellement pas considérés ensemble : *agrégat*, *agglomérat*, *attribut*, *concept*, *substitut*, etc. sont tous identiques au radical caché du verbe dont ils dérivent (cf. *agrégation*, *agglomération*, *attribution*, *conception*, *substitution*, etc.). On peut soutenir que tous ces noms sont formés par conversion à partir du radical caché du verbe—et donc que *at* n'est pas un suffixe dérivationnel dans *agrégat*, mais l'exposant par défaut de la formation du radical caché³⁰.

4 Conclusions

Dans ce chapitre nous avons proposé de rendre compte d'un cas particulier d'allomorphie radicale, l'allomorphie observable sur la base des noms en *-ion*, en postulant que les verbes du français possèdent un radical de plus qu'il n'est généralement admis. Ce radical a toutes les propriétés attendues d'un radical verbal, sa seule particularité étant de ne pas se manifester dans la flexion—c'est en ce sens un radical caché.

L'analyse proposée a plusieurs conséquences intéressantes. D'abord, elle entraîne un parallélisme intéressant entre les noms en *-ion* du français et les noms en *-io* du latin³¹. Dans les deux cas, le dérivé prend pour radical un radical « spécial », même s'il est plus spécial en français qu'en latin ; et dans les deux cas ce radical est très souvent irrégulier. On voit donc comment un même mode de formation accommode le stock considérable de noms en *-ion* qui ont été empruntés tels quels au latin, et des productions nouvelles : si les verbes ont une case pour le radical caché, on peut remplir la case de ce radical en empruntant au latin un « troisième radical » idiosyncratique ; cet emprunt n'est pas *nécessaire* pour accommoder l'emprunt d'un nom en *-io*, mais il est indispensable pour rendre disponible les dérivations correspondantes en *-eur/-rice* et en *-if*. En l'absence d'un emprunt direct, cependant, la solution est de suivre le mode de formation par défaut du radical caché, qui construit un radical en /at/.

Ensuite l'analyse proposée éclaire l'articulation flexion-construction. Dans les cadres qui adoptent l'hypothèse d'une morphologie scindée (*split morphology*), on suppose que la flexion construit des *mots*, ayant une représentation phonologique déterminée, à partir de lexèmes ; alors que la morphologie constructionnelle construit des *lexèmes* à partir de lexèmes. De manière évidente, ce qui oppose les deux types d'opérations morphologiques n'est pas leur input, mais leur output. L'analyse proposée renforce cette observation : les espaces thématiques font par hypothèse partie de la description des lexèmes. On s'attend donc à ce que les opérations de flexion et les RCL aient un accès égal aux espaces thématiques. On sait déjà que certaines cases de cet espace sont exploitées à la fois par la flexion et la dérivation (par exemple le radical 3), et d'autres seulement par la flexion (par exemple le radical utilisé au FUTUR). On voit maintenant qu'il peut également exister des cases de l'espace thématique qui ne sont exploitées que par la morphologie constructionnelle.

³⁰ Cette hypothèse n'a rien à dire du statut du suffixe *-at* qui dérive des noms de charges professionnelles, cf. *professorat*, *patriarcat*, etc. (Corbin, 1987 ; Lecomte, 1997).

³¹ Le parallélisme des noms en *-ion* du français et des noms en *-io* du latin est également le résultat proposé dans Kerleroux (à paraître).

Ce chapitre s'est concentré sur un cas très particulier d'allomorphie radicale. Il n'est pas question de tenir que toutes les allomorphies sont de ce type. Plénat (ce volume) et Lignon & Plénat (ce volume) illustrent des cas où l'altération du radical est le résultat d'une opération phonologique. Par ailleurs, Stump (2001, chap. 6) discute de cas où un lexème possède (dans nos termes) un espace thématique complexe, mais où le choix du radical utilisé pour construire une forme se fait sur la base d'une propriété phonologique de ce radical, plutôt que sur la base d'un indice arbitraire ; Bonami & Boyé (à paraître) appliquent cette idée à la modélisation du paradigme des adjectifs du français.

La modélisation des allomorphies ne semble donc pas appeler un traitement uniforme ; elle doit être décidée au cas par cas. Si on cherche cependant des exemples d'allomorphies mettant en jeu un radical caché, il est naturel de s'interroger sur les dérivés à base nominale du français. Reprenons les exemples du tableau 1 discutés dans l'introduction. Pour rendre compte des allomorphies rencontrées, on pourrait envisager de postuler que les noms possèdent un radical supplémentaire, identique par défaut au radical du singulier du nom (*envie*→*envieux*), mais qui peut être distinct de celui-ci dans les cas irréguliers (*éponge*→*spongieux*). La valeur empirique d'une telle hypothèse ne peut être évaluée sans une étude détaillée de la productivité des différents patrons allomorphiques rencontrés dans les lexèmes construits sur base nominale.

Bibliographie

- Aronoff, Mark. 1976. *Word Formation in Generative Grammar*. Cambridge: MIT Press.
- Aronoff, Mark. 1994. *Morphology by Itself*. Cambridge: MIT Press.
- Bonami, Olivier & Gilles Boyé. 2003. « Supplétion et classes flexionnelles dans la conjugaison du français ». *Langages* 152: 102–126.
- Bonami, Olivier & Gilles Boyé. A paraître. « Construire le paradigme d'un adjectif ». *Revue de Linguistique de Vincennes*.
- Brown, Dunstan. 1998. « Stem Indexing and Morphological Selection in the Russian Verb: a Network Morphology Account ». Dans R. Fabri *et al.*, *Models of Inflection*, Tübingen: Niemeyer, pp. 196–224.
- Chomsky, Noam & Morris Halle. 1968. *The Sound Patterns of English*. Cambridge: MIT Press.
- Corbin, Danièle. 1987. *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Dell, François and Elisabeth Selkirk. 1978. « On a Morphologically Governed Vowel Alternation in French ». In S. J. Keyser (ed.) *Recent Transformational Studies in European Languages*. Cambridge: MIT Press.
- Di-Lillo, A. 1983. « Morphologie des noms en (-t)-ion du français ». *Cahiers de Lexicologie* 43: 117–135.
- Dubois, Jean. 1962. *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*. Paris: Larousse.

- Huot, Hélène. 1997. « A propos des nominalisations en *-ion* : mots-thèmes et lacunes dans les séries dérivationnelles du français ». *Travaux de Linguistique* 34: 5–19.
- Kerleroux, Françoise. A paraître. « Des noms indistincts ». Dans B. Fradin et F. Kerleroux, *La raison morphologique. Hommage à la mémoire de Danielle Corbin*.
- Lecomte, Elsa. 1997. « Tous les mots possibles en *-ure* existent-ils ? » Dans D. Corbin et al. (eds), *Mots possibles et mots existants*. Collection Silexicales, Université Lille 3.
- Lieber, Rochelle. 1981. *On the Organization of the Lexicon*. Bloomington: Indiana University Linguistics Club.
- Pirrelli, Vito and Marco Battista. 2000. « The Paradigmatic Dimension of Stem Allomorphy in Italian Verb Inflection ». *Rivista di Linguistica* 12.
- Plénat, Marc. 1988. « Morphologie des adjectifs en *-able* ». *Cahiers de grammaire* 13: 101-132.
- Riehemann, Suzanne. 1998. « Type-based derivational morphology ». *Journal of Comparative Germanic Linguistics*, 2 : 49–77.
- Sadler, Louisa, Arnold Spencer, et Marina Zaretskaya. 1997. « A morphomic account of a syncretism in russian deverbal nominalizations ». Dans G. Booij and J. van Marle, editors, *Yearbook of Morphology 1996*, pages 181–215. Dordrecht : Kluwer.
- Stump, Gregory. 2001. *Inflectional Morphology*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Villoing, Florence. 2002. *Les mots composés [VN]_{NA} du français*. Thèse de l'Université Paris X-Nanterre.